

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

7 novembre 2013

Membres présents: Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Christian GUILLAUD, Michel NAUDIN, Raymond THILLOU, Daniel TRUCHY, José VIE.

Membre excusés :

Affaire Paron 2 -Soucy 2 du 27 octobre 2013

Match arrêté à la 60ème minutes

Carton rouge direct à M. MORIGNOT Joey (96557673) de Soucy 2

Deux cartons jaune à M. KONYK Teddy (96551438) de Soucy 2

Lecture des rapports et des faits,

M. CHAN YOLENG Ismael capitaine et M. BUNIOWSKI Gérard dirigeant de Paron 2 excusés

Audition de M. LEGRAND Jean Marie, arbitre du match

Audition de M. DE MARCO Mario dirigeant, de M.BERTON Samuel, capitaine, de M. KONIK Teddy et MORIGNOT Joey, joueurs de Soucy 2.

Décision de la commission:

Le score du match est entériné par la commission. (3 à 1 en faveur de Paron 2)

M. KONIK Teddy (Soucy 2) licence N° 965514381 est sanctionné pour deux cartons jaune

UN match automatique:

le dimanche 10 novembre 2013 (coupe) St Julien - Soucy 2 (en cas de report la sanction suivra ce dernier)

M. MORIGNOT Joey (Soucy 2) licence N° 96557673 est sanctionné pour un carton rouge direct

UN match automatique:

le dimanche 10 novembre 2013 (coupe) St Julien - Soucy 2 (en cas de report la sanction suivra ce dernier)

plus DEUX matches ferme:

le dimanche 17 novembre 2013 Beaumont 1 - Soucy 2 (en cas de report la sanction suivra ce dernier)

le dimanche 1 décembre 2013 (coupe) match de poule (en cas de report le sanction suivra ce dernier)

Soucy 2 à moins 1 point au classement.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des
Règlements
Thierry GILBERT